

**AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL**

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
**Siège Social :** ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL

**ASSURE :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
9 RUE DE TREGUIER  
22710 PENVENAN

**Adresse :**

**MONTANTS DE LA GARANTIE :**

- Responsabilité Civile Professionnelle : 500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance

La présente attestation, délivrée pour la période du 19/02/2024 au 18/02/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2024  
Par délégation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES  
COURTAGE D'ASSURANCES**  
8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 406 746 543 - APE 6622Z  
ORIAS 02002996

AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL

GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA  
CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label » ;

**ADHÉRENT :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE- Agrément n°E0902205920 DU 21/03/2023  
**Siège Social :** ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL  
Nom du ou des représentants légaux : RENAULT PASCAL

**ASSURE :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE- Agrément n° E0302205080 DU 21/03/2023  
**ADRESSE:** 9 RUE DE TREGUIER  
22710 PENVENAN

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart - 75017 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une Garantie Financière plafonnée à 104 905,50 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions <sup>(1)</sup> préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B ( filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période du 19/02/2024 au 18/02/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2024  
Par délégation pour la Compagnie

GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES  
COURTAGE D'ASSURANCES  
8, rue Wulfram Puget - D.P. 35  
13256 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 408 746 543 - APE 6622Z  
ORIAS 07000396

AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL

ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés **Générale de Services et d'Assurances** 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
Siège Social : ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL

**ASSURE :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL

Adresse :

**MONTANTS DE LA GARANTIE :**

- Responsabilité Civile Professionnelle : 500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance

La présente attestation, délivrée pour la période du 19/02/2024 au 18/02/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2024  
Par délégation pour la Compagnie

GENÉRALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES  
COURTAGE D'ASSURANCES  
8, rue Wulfram Puget - B P 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 408 746 543 - APE 6622Z  
ORIAS 07008399

AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOI

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA  
CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Conforme à l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label » ;

**AGRÉMENT :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE- Agrément n° E0902205920 DU 21/03/2023  
**Siège Social :** ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOI  
Nom du ou des représentants légaux : RENAULT PASCAL

**ASSURÉ :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE- Agrément n° E0902205920 DU 21/03/2023  
**ADRESSE :** ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOI

Nous, soussignés Générale de Services et d'Assurances 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie MS AMLIN INSURANCE SE - 22 rue Georges Picquart - 75017 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une Garantie Financière plafonnée à 104 905,50 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions <sup>(1)</sup> préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B ( filières AAC - CS), BE, BFA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période du 19/02/2024 au 18/02/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2024  
Par déléguation pour la Compagnie

**GENERALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES**  
**COURTAGE D'ASSURANCES**  
8, rue Wulfram Puget - B P 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 408 746 543 - APE 6622Z  
ORIAS 07006306

**AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL**

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA  
CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Conforme à l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label » ;

**ADHÉRENT :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE- Agrément n°E0902205920 DU 21/03/2023  
**Siège Social :** ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL  
**Nom du ou des représentants légaux :** RENAULT PASCAL

**ASSURE :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE- Agrément n° E0502205370 DU 21/03/2023  
**ADRESSE:** 18 RUE poul raoul  
22220 TREGUIER

Nous, soussignés **Générale de Services et d'Assurances** 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** - 22 rue Georges Picquart - 75017 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci dessus bénéficie d'une Garantie Financière plafonnée à 104 905,50 EUR en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions (1) préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : B ( Filières AAC - CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période du 19/02/2024 au 18/02/2025 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis P1 et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2024

Par délégation pour la Compagnie

**GÉNÉRALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES  
COURTAGE D'ASSURANCES**

8, rue Wulfram Puget - B.P. 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08 -  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 446 746 545 - APE 6522Z  
ORIAS 07006306

**AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL**

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous, soussignés **Générale de Services et d'Assurances** 8 rue Wulfram Puget 13008 Marseille, attestons, pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN INSURANCE SE** – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS, par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001.

**ADHÉRENT :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
**Siège Social :** ROND POINT DU GOELO  
22500 PAIMPOL

**ASSURE :** AUTO ECOLE RENAULT CONDUITE  
18 RUE poul raoul  
22220 TREGUIER  
**Adresse :**

**MONTANTS DE LA GARANTIE :**

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période du **19/02/2024** au **18/02/2025** à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le **22 janvier 2024**  
Par délégation pour la Compagnie

**GÉNÉRALE DE SERVICES ET D'ASSURANCES  
COURTAGE D'ASSURANCES**  
8, rue Wulfram Puget - B P 35  
13266 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 33 24 88 - Fax 04 91 33 84 27  
RCS Marseille - SIREN 498 746 543 - APE 6622Z  
ORIAS 07000399